

DÉPARTEMENT DU TARN  
ARRONDISSEMENT DE  
CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE



11, Chemin de la Planquette  
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE  
Tél : 05.63.34.10.50  
Email : [accueil.ccas@ccas81370.fr](mailto:accueil.ccas@ccas81370.fr)

Date de la convocation :  
**4 mars 2025**

Conseillers en exercice : 17  
Présents : 11  
Procurations : 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 10 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Président du CCAS.

**Présents** : M. Raphaël BERNARDIN – Président, Mme Laurence BLANC – Vice-Présidente, Mme Hanane MAALLEM, Mme Bernadette MARC, M. Alain OURLIAC, M. Julien LASSALLE, Mme Marie-Josée CALVET, Mme Martine EMMANUEL, Mme Nicole SANCHEZ, M. André SIMON, Mme Marie-Hélène VALETTE.

**Excusés / Absents** : Mme Bekhta BOUZID ELABBAS, Mme Marie-Claude DRABEK (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Mme Valérie BEAUD, Mme Caroline BONACHERA (procuration à Mme Nicole SANCHEZ), Mme Ouahida CHOUITI NAIB, Mme Chantal CANDOULIVES.

**Secrétaire de séance** : Alaric BERLUREAU.

Délibération n° DL-250310-008

**Objet :**  
**CCAS – Tableau des effectifs**

**Décision de l'Assemblée :**

Votants : 13  
Pour : 13  
Vote à l'unanimité

A la demande de M. le Président, M. Alaric BERLUREAU, Directeur du CCAS et Mme Julie BOUGEL, Directrice de l'EHPAD « Chez Nous » informe l'Assemblée que dans le cadre de l'évolution de l'organisation des services et des avancements de grades, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Selon le Code Général des collectivités territoriales, une collectivité ne possède qu'un tableau des effectifs unique. Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé d'effectuer les modifications suivantes :

**SERVICE SOCIAL :**

- Création du poste d'assistant socio-éducatif (+1 ETP) filière administrative (cat A)

Total Service Social : 4,15 ETP

**EHPAD :**

- Augmentation du temps de psychologue (+0.5 ETP)
- Transformation d'un poste aide-soignant (cat B) en un poste auxiliaire de soins (cat C)
- Suppression du poste d'adjoint à la responsable hébergement (-0,5 ETP) filière technique (cat C)
- Création du poste d'adjoint de direction (+0,5 ETP) filière administrative (cat B)
- Création d'un poste d'agent administratif (+0,2 ETP)
- Création d'un poste d'agent technique (+1 ETP) filière technique (cat C)
- Création d'un poste d'animateur (+1 ETP)
- Transformation de 2 postes d'agent de bionettoyage filière technique (cat c) à mi-temps en un poste d'agent de bionettoyage filière technique (cat C)
- Transformation d'un poste de faisant fonction aide-soignant filière technique en auxiliaire de soins

**Vacance de poste :**

- 1 poste temps plein aide-soignant (cat B) vacant au 01.04.2025
- 1 poste temps partiel (0.6 ETP) médecin coordonnateur

Total EHPAD : 68,9 ETP dont 35,5 ETP soignants

Le Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code général de la Fonction Publique ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu les articles 34 et 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le tableau des effectifs en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, arrêté par délibération n° DL-241216-44 du 16 décembre 2024 ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial du 7 mars 2025 ;
- Considérant que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté ;
- Considérant que les agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par les agents ;
- Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs du CCAS ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'adopter les modifications du tableau des effectifs telles que présentées dans le tableau ci-annexé.
- De dire que ces modifications seront effectives au 16 mars 2025.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérécourse, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*

- D'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à l'application de la présente décision.

Le Président



Raphaël BERNARDIN



Le Secrétaire de séance



Alaric BERLUREAU



Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025



ID : 081-268101151-20250310-DL250310008-DE





Livreur SRAD	P	P	Technique	C	Adjoint technique	50%	Cuisine-SRAD
Lingère	P	P	Technique	C	Adjoint technique	80%	Lingerie
Lingère	P	P	Technique	C	Adjoint technique	100%	Lingerie
Lingère	P	P	Technique	C	Adjoint technique	80%	Lingerie
Agent bionettoyage	P	P	Technique	C	Adjoint technique	50%	Etages
Agent hôtelier	P	P	Technique	C	Adjoint technique	100%	Hôtellerie
Agent bionettoyage	P	P	Technique	C	Adjoint technique	100%	Etages
Agent bionettoyage	P	P	Technique	C	Adjoint technique	50%	Etages
Agent bionettoyage	P	P	Technique	C	Adjoint technique	100%	Etages
Agent bionettoyage	P	P	Technique	C	Adjoint technique	80%	Etages
Agent bionettoyage	P	P	Technique	C	Adjoint technique	80%	Etages
Agent bionettoyage	P	P	Technique	C	Adjoint technique	80%	Etages
Agent bionettoyage	P	P	Technique	C	Adjoint technique	80%	Etages
Agent bionettoyage	P	P	Technique	C	Adjoint technique	100%	Etages
Agent bionettoyage	P	P	Technique	C	Adjoint technique	100%	Etages
Agent bionettoyage	P	P	Technique	C	Adjoint technique	80%	Etages
Agent bionettoyage	P	P	Technique	C	Adjoint technique	100%	Etages
Auxiliaire de Soins	P	P	Médico-sociale	C	Auxiliaire de soins	100%	Soins
FFAS	P	P	Technique	C	Adjoint technique	100%	Soins
Dietéticienne	P	P	Médico-sociale	A	Dietéticienne	10%	Soins
Auxiliaire de Soins	P	P	Médico-sociale	C	Auxiliaire de soins	100%	Nuit
Auxiliaire de Soins	P	P	Médico-sociale	C	Auxiliaire de soins	100%	Nuit
ASH Nuit	P	P	Technique	C	Adjoint technique	100%	Nuit
ASH Nuit	P	P	Technique	C	Adjoint technique	100%	Nuit

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025



ID : 081-268101151-20250310-DL250310008-DE